

Article II. — Ordre dorique.

C'est le plus ancien des trois ordres, celui qui procure le plus l'impression de la robustesse.

Ses éléments sont la colonne et l'entablement.

La colonne ne repose point sur une base ; elle a la forme d'un cône tronqué, orné de cannelures verticales à arêtes vives. Elle est surmontée d'un chapiteau qui comporte, de bas en haut, une moulure en forme de cuvette, appelée échine, et une dalle carrée de forte saillie, appelée abaque ou tailloir.

L'entablement, qui est la partie de l'édifice supportée par la rangée de colonnes, se subdivise, de bas en haut, en trois parties : l'architrave, la frise, la corniche.

L'architrave est comme une poutre de pierre lisse, qui serait posée horizontalement sur les chapiteaux. La frise représente plutôt les solives qui, dans les fermes de charpente, sont appuyées transversalement sur la poutre et dont les extrémités seules apparaissent, de place en place, au-dessus de celle-ci ; elles sont figurées en pierre par des ornés de stries verticales qu'on appelle triglyphes : entre ces dés sont placés des panneaux de pierre sculptée ou peinte. La corniche enfin, par sa saillie, empêchent que les eaux ne s'égouttent sur les colonnes ; elle comporte un larmier, sorte de poutre parallèle à l'architrave, mais moins épaisse que celle-ci, et décorée en dessous de petits ornements cylindriques appelés gouttes ; au-dessus de la corniche, se dresse le fronton triangulaire couronné par deux rampants en saillie sur le larmier, mais non muni de gouttes ; l'espace compris entre le larmier horizontal et les deux rampants obliques est sculpté en bas-relief ou en ronde-bosse, quelquefois même des statues sont dressées sur la corniche.

Le type complet de l'ordre dorique est fixé dès le VI^e siècle. L'échelle de ses proportions est établie en prenant pour base la hauteur de la colonne. Cette échelle fut modifiée peu à peu, dans le but de donner aux constructions un aspect moins lourd. (Fig. 1).